



la lettre électronique du Chantier hors-série "refondation"

... calendrier

Jeudi 10 décembre :

Signature à Neuilly-Plaisance d'un protocole d'accord par Benoist Apparu et Jean-Paul Delevoye, Médiateur de la République, garantissant l'accès effectif aux droits des personnes les plus démunies

Lundi 14 décembre :

Réunion exceptionnelle à Paris des correspondants du CNPHL, des services déconcentrés de l'Etat (DR/DDASS ; DR/DDE-A/L, Préfigurateurs des DRJSCS...), de représentants associatifs et de bailleurs sociaux pour la mise en oeuvre de la nouvelle stratégie nationale

Jeudi 31 décembre :

Signature par Jean-Louis Borloo et Benoist Apparu de la circulaire relative à la prévention des expulsions locatives

Mercredi 27 janvier :

Mission confiée à l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) sur l'évaluation de la mise en oeuvre de la veille sociale en Île-de-France

Mercredi 17 février :

Rencontre de Benoist Apparu avec les acteurs associatifs et les représentants des bailleurs sociaux pour un point d'étape sur la mise en oeuvre de la refondation

Courant avril :

Installation du Comité de la refondation présidé par Alain Régnier

... édito

La rencontre du secrétaire d'Etat au logement et à l'Urbanisme, Benoist Apparu, avec les associations, le 17 février dernier a permis de faire un point précis sur l'avancée des travaux de la refondation du dispositif d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées. La participation surprise du ministre d'Etat, Jean-Louis Borloo, à cette réunion, témoigne d'ailleurs de l'importance accordée à ce chantier par le gouvernement. La refondation est résolument sur de bons rails. Ces dernières semaines ont été marquées par des progrès significatifs dans les travaux des groupes de travail sur le référentiel prestations/coûts, sur la mise en place d'un référent personnel, et sur l'accompagnement vers et dans le logement. Des rencontres inter-régionales ont eu lieu et continuent à se tenir dans toute la France pour accompagner la réforme, en particulier la mise en place des plans d'accueil, d'hébergement et d'insertion, et les services intégrés d'accueil et d'orientation. Les réseaux associatifs, à l'image de la FNARS, mobilisent et informent leurs adhérents. De même, tous les textes nécessaires à la mise en oeuvre de la réforme sont produits et diffusés. Autant d'étapes indispensables à la refondation, sur lesquelles revient ce numéro hors série de la lettre d'information du Chantier. Mais, comme l'a rappelé Benoist Apparu, lors de la réunion du 17 février, nous ne devons pas perdre de vue que l'objectif reste les retombées concrètes de ces nouvelles orientations, sur le terrain, pour les publics concernés. L'essentiel reste à faire maintenant. Nous pourrions cependant nous appuyer pour cela sur les changements concrets déjà réalisés grâce au plan d'humanisation des centres d'hébergement (156 projets, 5 917 places pour 193 millions d'euros de travaux), grâce à l'intermédiation locative (729 ménages soit 1 392 personnes en Île-de-France), grâce au programme de maisons-relais (près de 8 000 places ouvertes à ce jour), ou encore grâce aux récents efforts de sorties d'hébergement réalisés dans chaque département par les préfets (9 055 personnes ayant accédé à un logement entre le 1er septembre et le 31 décembre 2009). Ce sont là les premières résultats tangibles qui doivent nous encourager à poursuivre l'action.



Alain Régnier

**Préfet, délégué général pour la coordination
de l'hébergement et de l'accès au logement
des personnes sans-abri ou mal logées**

... panorama de la refondation

Après la communication de Benoist Apparu, secrétaire d'Etat en charge du Logement et de l'Urbanisme en conseil des ministres, mardi 10 novembre dernier, s'est ouverte la phase de mise en oeuvre du processus de refondation



Benoist Apparu

A l'occasion de sa rencontre avec les acteurs associatifs et les représentants des bailleurs sociaux, le mercredi 17 février dernier, Benoist Apparu a dressé un panorama général du chantier de la refondation et de son avancement. La phase de mise en oeuvre est bel et bien engagée. Malgré les questions et les inquiétudes que suscite tout processus de changement, tous les acteurs associatifs, institutionnels et services déconcentrés de l'Etat sont mobilisés pour que les orientations décidées se traduisent dans les faits. De multiples chantiers sont ouverts, avançant chacun à leur rythme. Le défi consiste à garder la cohérence d'ensemble, à tenir le cap pour aboutir aux objectifs finaux que sont la mise en place d'un service public de l'hébergement et de l'accès au logement d'une part, et l'application autant que faire se peut du principe du « logement d'abord » d'autre part.

> Mettre en place un véritable service public de l'hébergement et de l'accès au logement

Concernant ce premier objectif, dans tous les départements, les services de l'Etat concernés s'appliquent à réunir les conditions de mise en place d'un Service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO). L'enquête flash lancée par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) en toute fin d'année a montré qu'un tiers des départements était déjà doté d'un tel service, ou, du moins, d'un dispositif s'en approchant. Les travaux de définition du « référent personnel » sont attendus pour faire du SIAO l'outil central d'une coordination la plus large possible, sous la conduite d'un opérateur identifié, et de la mise en adéquation de l'offre et de la demande d'hébergement. L'élaboration des plans départementaux d'accueil d'hébergement et d'insertion (PDAHI) avance rapidement puisque les premiers documents, portant notamment sur l'état des lieux, seront produits pour la fin du mois

de février. Là aussi, les services de l'Etat et les acteurs concernés peuvent s'appuyer sur des travaux préexistants, en particulier les diagnostics locaux réalisés fin 2008. L'enjeu est surtout celui de la méthode, puisque l'ambition est de généraliser un processus de programmation territoriale et pluriannuelle, qui avait peu cours jusqu'à présent dans le champ de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion. L'accompagnement spécifique mis en place par la DGCS et les réunions inter régionales d'échanges, animées conjointement par la DGCS, la DHUP, la DGME, et le CNPHL, à destination des agents de l'Etat (Cf. article page 3), sont de ce point de vue très utiles et riches. Le référentiel des prestations et des coûts se construit peu à peu, et les premiers résultats seront produits pour la mi-mars. L'enquête sur les coûts des prestations menée conjointement par l'IGAS et le CGFI fait l'objet d'une exploitation dont les premiers enseignements seront présentés début mars aux associations.

> Appliquer le principe du « logement d'abord »

La priorité donnée au « logement d'abord » se traduit de plusieurs manières. Outre la poursuite des efforts pour développer une offre nouvelle avec une part importante consacrée au logement très social (objectif de financement de 27 500 PLAI reconduit en 2010), la priorité porte sur la reconquête du contingent préfectoral et la bonne mobilisation du parc privé n'est pas oubliée, et demeure un outil de développement de l'offre, mis en oeuvre par l'Anah : le programme d'intermédiation locative lancé en 2009 et dont les résultats sont encourageants se poursuit en 2010. La prévention des expulsions locatives va être relancée avec la mise en place des nouvelles commissions départementales de coordination.

On peut donc dire qu'à peine trois mois après la présentation par Benoist Apparu de la stratégie nationale, le changement est largement enclenché.

La plupart des nouveaux dispositifs et des

outils seront en place pour l'été. La participation des usagers au processus, qui est une condition de la réussite, va être organisée sous le pilotage du préfet délégué général Alain Régnier. Reste l'action de long terme, celle du changement de culture, qui devra se poursuivre au-delà pour que l'on puisse affirmer que l'on a réellement refondé la politique publique de prise en charge des personnes sans-abri ou mal logées en France.

... mesures santé

Lancement de l'expérimentation proposée par le Docteur Girard en faveur de l'accès au logement des personnes sans-abri souffrant de troubles psychiques

Parmi les mesures relatives à la santé prévues dans la stratégie nationale pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées, figure l'expérimentation du programme "Housing First" qui vise à orienter et maintenir dans un logement des personnes sans-abri souffrant de troubles psychiques sévères. C'était une des propositions formulées par le docteur Vincent Girard dans le rapport qu'il a remis à la ministre de la Santé et des Sports, et au secrétaire d'Etat chargé du Logement et de l'Urbanisme. Les ministres ont adressé début février au préfet Alain Régnier une lettre de mission pour lui confier le pilotage interministériel de l'expérimentation. La direction générale de la santé, la direction générale de la cohésion sociale, la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, la direction de la sécurité sociale, la direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins, sont chargées de la mise en oeuvre. Le préfet Régnier a récemment installé le comité de pilotage national réunissant les administrations concernées, des représentants du secteur associatif, des associations d'élus et du monde médical. La direction générale de la santé coordonne l'élaboration du cahier des charges de cette expérimentation qui sera réalisée sur 4 sites. Les comités locaux de pilotage seront installés au printemps. L'objectif est de procéder aux premiers logements début 2011.

... les rencontres inter-régionales

Afin d'accompagner au mieux les services déconcentrés de l'Etat dans les départements et les régions, les administrations centrales se mobilisent pour expliquer la mise en oeuvre de la stratégie nationale à l'occasion d'une série de rencontres inter-régionales

La mise en oeuvre effective de la stratégie nationale de prise en charge des sans-abris et des mal logés repose désormais fortement sur les services déconcentrés de l'Etat tant dans le champ de la lutte contre les exclusions que dans celui du logement. Ces services qui vivent dans le même temps une évolution profonde de leur organisation, de leurs compétences et de leur positionnement, doivent être accompagnés dans cette mission, tout comme les associations de terrain doivent l'être par leurs fédérations. Dans ce cadre plusieurs actions ont été pré-

l'orientation (SIAO). Ces réunions s'adressent aux nouvelles directions départementales interministérielles et directions régionales (DRJSCS, DREAL, DDCS ou DDCSPP, DDTM) ainsi qu'aux agents en charge de ces questions dans les préfectures. Elles sont animées par une équipe projet inter ministérielle composée de la DGCS, de la DHUP, de la DGME et du CNPHL. Entre le 4 février et la mi-mars se tiendront ainsi 8 rencontres d'une journée. Celles qui ont déjà eu lieu ont montré la volonté d'avancer de tous les services impliqués. De nouvelles pra-

Le calendrier des rencontres inter-régionales:

4 février à **Lille** (Nord-Pas-de-Calais / Picardie) • 10 février à **Lyon** (Rhône Alpes / Auvergne / Bourgogne) • 11 février à **Marseille** (Provence-Alpes-Côte d'Azur / Languedoc-Roussillon / Corse) • 16 février à **Bordeaux** (Midi-Pyrénées / Aquitaine) • 25 février à **Nantes** (Pays-de-Loire / Centre / Poitou-Charentes / Limousin) • 4 mars à **Paris** (Ile-de-France) • 8 mars à **Châlons-en-Champagne** (Lorraine / Alsace / Franche-Comté / Champagne-Ardennes) • 9 mars à **Rennes** (Bretagne / Haute-Normandie / Basse-Normandie)

views, et notamment l'organisation de réunions inter régionales destinées à expliciter le sens et la portée de la stratégie nationale et qui sont aussi l'occasion d'approfondir le travail sur deux éléments clefs du futur système : les plans départementaux d'accueil, d'hébergement et d'insertion (PDAHI), et les services intégrés de l'accueil et de

tiques et de nouveaux modes d'action se mettent en place au service de la stratégie nationale. Une synthèse des questions posées et des échanges ayant eu lieu au cours de ces journées sera produite à l'issue de ce cycle de réunions. Les échanges pourront se poursuivre dans le cadre d'un forum en ligne.

... lutte contre les marchands de sommeil

Comme le secrétaire d'Etat en charge du Logement et de l'Urbanisme l'avait annoncé, le parlement examinera prochainement une proposition de loi créant des pénalités financières pour les propriétaires indécents

Le 17 février, Sébastien Huyghes, député du Nord, a présenté une proposition de loi visant à renforcer les outils de lutte contre les marchands de sommeil. Il s'agit de permettre aux maires et aux préfets, pour les polices du péril et de l'insalubrité, d'assortir la mise en demeure de réaliser des travaux, d'une astreinte journalière fixée entre 50 et 500 euros, et ce jusqu'à complète réalisation des travaux. C'est une possibilité supplémentaire qui sera ainsi offerte aux maires et aux préfets pour renforcer la pression exercée sur des propriétaires particulièrement indécents.

Cette nouveauté s'ajoute à la réalisation de travaux d'office des prescriptions que, malgré tout, le propriétaire n'aurait pas mises en oeuvre.

... le budget

Le point sur les éléments budgétaires de la mise en oeuvre de la refondation

Entre 2004 et 2009, le nombre de places d'hébergement «généraliste» et de maisons-relais financées a augmenté de près de 50%, passant de 51 000 à 73 300. Pour programmer l'évolution territoriale de l'offre, et l'adapter aux besoins, des Plans départementaux de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion (PDAHI) vont être élaborés au premier semestre 2010 dans tous les départements. Pour aider les services locaux de l'Etat à réaliser les PDAHI, 2,4 millions d'euros de crédits d'études ont été mobilisés.

La mise en place d'un service public de l'hébergement et du logement ne s'appuie pas seulement sur une augmentation des places d'accueil, elle résulte largement d'une meilleure organisation des dispositifs existants. L'enjeu est de mettre en place dans chaque département un service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO), chargé de recueillir toutes les demandes d'hébergement et toutes les offres de places disponibles, et de procéder aux orientations afin que chaque personne à la rue puisse avoir une réponse adaptée. Ainsi 5,9 millions d'euros vont être affectés à la mise en place des SIAO dès 2010.

Enfin, le référentiel des prestations et des coûts, qui a pour but de garantir la qualité du service apporté aux usagers et l'équité dans les dotations versées aux établissements, servira dans la préparation du budget pluriannuel 2011-2013 qui sera voté à la fin de cette année.

... sans-abrisme et service civique

Des propositions pour l'affectation de jeunes volontaires du service civique sur des missions de « premier accueil et urgence »

Dans le cadre de la stratégie nationale présentée le 10 novembre dernier par le secrétaire d'Etat chargé du Logement et de l'Urbanisme, il est prévu que 2 000 jeunes volontaires en service civique soient affectés sur des missions de « premier accueil et urgence ».

Rappelons que le Président de la République a annoncé, lors de la présentation du plan « Agir pour la jeunesse » le 29 septembre 2009, sa volonté de mettre en place un véritable service civique qui concernera 10 000 jeunes dès 2010. A terme, le service civique a vocation à mobiliser 10% d'une classe d'âge. La proposition de loi relative au service civique adoptée par le Sénat le 27 octobre 2009 permet à des jeunes âgés de 16

à 25 ans de donner du temps au service des autres par un engagement volontaire au sein d'un organisme sans but lucratif ou d'une personne morale de droit public agréé pour la mise en oeuvre du service civique. Un travail de concertation mené à l'initiative du Haut Commissaire à la Jeunesse auprès d'associations et de collectivités territoriales a permis de construire les bases d'un référentiel de mission du service civique volontaire.

Les jeunes volontaires pourront être mobilisés de 6 à 24 mois pour participer à des missions prioritaires pour la Nation. L'une de ces missions prioritaires consistera en la réalisation d'actions dans le cadre du Chantier national prioritaire pour l'hébergement et l'accès au loge-

ment des personnes sans-abri ou mal logées. Le haut commissaire à la Jeunesse a confié à Christophe Louis, président du Collectif des Morts de la Rue, la charge d'identifier une liste de missions opérationnelles qui pourraient faire l'objet d'un agrément. Christophe Louis a remis ses propositions début février. Elles visent notamment à préciser la formation qui devra être apportée aux jeunes, ainsi que le contenu de leur mission, en précisant clairement les conditions de complémentarité entre professionnels et volontaires. Elles recommandent également la constitution d'un vivier de « réservistes » qui pourraient intervenir en cas de situation d'urgence.

... le Médiateur de la République

Garantir l'accès effectif aux droits fondamentaux des personnes les plus exclues



Jeudi 10 décembre à Neuilly-P l a i s a n c e , Benoist Apparu, Secrétaire d'Etat en charge du Logement et de l'Urbanisme et J e a n - P a u l D e l e v o y e , Médiateur de la

personnes les plus exclues (prestations sociales, prise en charge des soins, droit au logement, domiciliation...).

L'intervention des délégués permettra de prendre en compte des litiges qui ne pouvaient être traités par une autre voie. Les demandes présentées aux délégués permettent également de mettre le doigt sur des dysfonctionnements administratifs que le Médiateur peut corriger en usant de son pouvoir de proposition de réforme, par exemple

République ont signé un protocole d'ac-

Depuis sa création en 1973, l'institution du Médiateur de la République s'emploie à améliorer les relations entre l'administration française et les citoyens. Nommé pour 6 ans et irrévocable, le Médiateur de la République examine au cas par cas l'inadaptation de certains textes ou procédures, les excès de certains comportements. Il propose des solutions sur mesure et des réformes de fond. C'est actuellement Jean-Paul Delevoye qui exerce cette fonction et ce, jusqu'en avril 2010.

cord pour garantir l'accès effectif aux droits fondamentaux des personnes les plus exclues.

Il s'agit de faire en sorte que les délégués du Médiateur soient les interlocuteurs des associations et du référent personnel, pour lever les freins à l'accès effectif aux droits fondamentaux des

les difficultés que rencontrent les personnes sans domicile fixe pour le renouvellement de leurs papiers d'identité, ou de leurs titres de séjour.

>>> lire le protocole d'accord : www.logement.gouv.fr

>>> en savoir plus sur le médiateur : www.mediateur-republique.fr



la lettre électronique du Chantier est une publication du "Chantier national prioritaire 2008 - 2012 pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées".

Responsable de la publication : Alain Régnier, Préfet, délégué général

Rédacteur en chef : Guillaume Nungesser

Ont collaboré à ce numéro : Marie-Françoise Lavieville, Noémie Houard, Martin Choutet, Manuel Demougeot.

ISSN 1967 - 7928

hors série n° 3
02 mars
2010

